



SYNDICAT DE QUARTIER DE PESSAC - BOURG

Association de défense des intérêts des habitants – Groupement déclaré sous le n°

Feuille d'informations

N°2 avril-mai 2000

Sommaire :

- Réponses de la municipalité aux questions de notre assemblée générale
- Position du syndicat de quartier (urbanisme)
- Dates à retenir
- Activités

Lors de notre dernière Assemblée Générale, vous avez posé des questions aux élus. Voici des extraits de la réponse écrite de Monsieur le Maire:

Passage piétons Dulout/Chaumet:

L'éclairage public en place en cet endroit est déjà antivandalisme. Il est remis en état 2 à 3 fois l'an.

Il le sera de nouveau.

Ce passage sera élargi et réaménagé dans le cadre de la restructuration du Centre Ville.

Passage inférieur SNCF/Pujol/Chaumet et accès parking souterrain:

Le petit entretien, nettoyage des murs, peinture, remise en état des carrelages sont à la charge de la Société BPA avec aide financière de la CUB .

La remise en état et le renforcement de l'éclairage public sont à la charge de BPA.

Le gabarit autorisé de passage inférieur sera remonté à 2,20m sauf l'accès au parking maintenu à 1,90m.

La nouvelle signalisation à mettre en place sera effectuée par la CUB et la Société BPA.

Tous ces travaux seront réalisés au cours du 1er trimestre.

Avenue Chaumet

Cette voie sera équipée de bandes cyclables à partir de l'Orangerie jusqu'au giratoire Chaumet/Arago.

Angle Cohé/Faust

Le rue Faust sera à sens unique (Cohé ? rue de la Paix.

Des barrières ou des plots seront implantés pour une

Stationnement rue de la Paix: (question d'un habitant de la rue)

Le stationnement est ,comme dans l'ensemble des voies de la commune, unilatéral bi-mensuel alterné. Le stationnement sur les trottoirs est évidemment interdit. Une demande est adressé à la police pour faire respecter ces dispositions.

Parc de stationnement du centre ville, fléchage:

Une demande est adressée à la CUB pour un renforcement du fléchage.

Restructuration du groupe scolaire A. Briand:

La concertation est en cours, rien n'est encore décidé.

Il s'agit de reconstruire ou de construire 24 classes permettant d'accueillir à terme au maximum 600 enfants.

Position actuelle de la Municipalité et de l'Inspection Académique:

Motivations invoquées: - Ne pas mettre en cause la carte scolaire actuelle, donc éviter de construire 2 écoles distinctes, 1 à Bellegrave et 1 à A.Briand -Ne pas regrouper 600 élèves sur un même site (sécurité).

-Les calculs montrent que la surface du terrain réservé pour l'école sur la ZAC de Bellegrave est insuffisante pour la construction des 7 classes de maternelle nécessaires...

La solution serait donc la suivante:

L'école maternelle et un cycle de l'école élémentaire (CM1-CM2) sur le site actuel de l'école A. Briand et l'autre cycle de l'école élémentaire sur le site réservé de la ZAC de Bellegrave (à 300m de là, rue R.Cohé).

(Position du syndicat de Quartier:

-Effectivement il faut éviter de regrouper 600 enfants sur un même site: de gros problèmes de sécurité se poseraient (sécurité, violence...).

C'est l'école maternelle qui devrait être implantée sur le site de la Zac de Bellegrave. L'école élémentaire (actuellement A.Briand I et II) devrait rester sur le site actuel et donc ne pas être scindée en deux.)

Enfin nous refusons une bande de circulation autour de l'école: il faut reconquérir la place Goulinat actuellement défigurée.

La concertation se poursuit donc...et sera « difficile ». Des logements (des maisons de ville, semble-t-il) sont prévus sur l'emplacement actuel de l'école maternelle.

Mail du centre ville :

C'est un espace faisant partie du circuit cœur de ville et traité en zone 30. Les entrées des écoles sont volontairement intégrées sur l'axe convivial et non sur ce mail dans un souci de sécurisation maximum.

Cœur de ville:

Le circuit cœur de ville est destiné à la recherche soit de stationnement, soit de commerces ou d'équipements publics soit de lieux de promenades avec l'axe convivial. Les personnes qui souhaitent simplement traverser le centre auraient tout loisir de poursuivre sur l'avenue Nancel Pénard avec réaménagement du carrefour Pénard/Curie/Lemoine..

Notre position :

Le Syndicat de Quartier participe à toutes les réunions de concertation et fait connaître par écrit ses souhaits à la Municipalité. En voici quelques idées maîtresses:

-Priorité doit être donnée aux intérêts des habitants du quartier (respect de la propriété privée, indemnités équitables, recherche systématique de l'accord des propriétaires...)

Le syndicat de quartier estime que la ZAC est nécessaire pour assurer la cohérence et la maîtrise du projet et obtenir son financement; c'est une opération qui s'avère nécessaire pour la survie du centre mais qui doit être mûrement pensée avec la population. Sa maîtrise doit permettre d'éviter des constructions et des aménagements que nous ne pourrions accepter (tels les immeubles trop élevés et sans parkings).

Les habitants de Pessac que nous sommes souhaitent que soit limitée au maximum la densification du centre en évitant notamment

la construction d'immeubles R+3 incompatibles avec le vieux Pessac auquel nous sommes très attachés. Il faut multiplier les emplacements de stationnement de surface avec régulation tout en favorisant l'usage du parc souterrain, multiplier les plantations d'arbres et aménagements d'espaces verts; rendre la circulation plus fluide (le circuit « cœur de ville » semble présenter une bonne solution) et plus « paisible » . Il faut éviter également que l'axe Nord-Sud , par la rue Cohé, ne devienne une voie de transit et il faut y limiter la vitesse. Il est urgent de lutter contre le stationnement sauvage sur les trottoirs qui met en danger les piétons- notamment les personnes à mobilité réduite et les mamans avec leurs poussettes...- et rend les commerces simplement inaccessibles !!

La concertation îlot par îlot se poursuit. Rien n'est donc encore définitif. Chacun est invité à participer aux réunions qui concernent son îlot. L'enquête d'utilité publique est repoussée probablement au début de l'année prochaine. D'ici là ,participons, faisons connaître nos points de vue, oralement, par écrit, par l'intermédiaire du syndicat de quartier. La boîte aux lettres la plus proche de chez vous vous a été communiquée dans la précédente « Feuille d'informations ». Tous messages écrits (questions, suggestions, craintes...) sont centralisés au 2 Rue Faust d'où l'on prendra contact avec vous si nécessaire .

DATES A RETENIR:

(Les réunions des 4 et 22 mai sont annulées)

-Permanences salle Roger Cohé de 18h à 19h:

le 11 mai

le 15 juin

Musique dans les quartiers (avec notre participation): le 16 juin 18h30 place de Ve République...: musique, apéritif, démonstration de gymnastique (accès libre).

ACTIVITES:

Le concours de belote et l'après-midi opérette/ goûter ont connu un grand succès (compte-rendu lors de la prochaine A.G.)

Scrabble et patchwork (voir précédente feuille d'information) : plaisir, bonne humeur, créativité : on s'y éclate! (salle du syndicat de quartier au bourg, jouxtant la salle Roger Cohé).

(contacts: Mme LOUIS (scrabble) et Mme TAUBAN (patchwork))

Le Président du syndicat de quartier

